

CABINET DU RECTEUR

CAB/05-324-25 du 5/09/05

PREVENTION DES ABANDONS EN LYCEE PROFESSIONNEL FICHE-ACTION

Références : Plan d'action académique - Mission Insertion

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de Lycées Professionnels

Affaire suivie par : Mme Joëlle BRUGUIERE - Conseillère auprès de Monsieur le Recteur
Tel : 04 42 91 70 20 - Fax : 04 42 91 70 01
Courrier électronique : joelle.bruguiere@ac-aix-marseille.fr

I - Les références nationales :

- Le document de travail de la DESCO sur la rénovation des actions de remobilisation de la MGI.
- La loi d'orientation qui, notamment :
 - donne au lycée la mission de conduire, au travers de ses trois voies, un plus grand nombre de jeunes au baccalauréat
 - rappelle que l'éducation nationale a le devoir d'apporter systématiquement une solution de formation adaptée à tout jeune de plus de 16 ans en passe de quitter le système éducatif ou l'ayant quitté depuis moins d'un an sans avoir acquis une qualification de niveau V minimum.
- La circulaire de rentrée du 15 avril 2005 :

« il convient en outre de réduire le nombre d'élèves qui abandonnent leur formation au cours ou à l'issue de la 2nde professionnelle...de renforcer (au premier trimestre) les modalités de suivi et d'accompagnement.....suivi individualisé pouvant prendre la forme d'un ou plusieurs entretiens personnalisés avec un professeur référent. Au cours des deux trimestres suivants, ces actions seront poursuivies pour les jeunes les plus fragiles, avec l'appui éventuel de la MGI, qui peut accueillir ces élèves à temps partiel dans les actions de remobilisation qu'elle organise ».

II - Le contexte académique :

- L'observation faite par le service d'études du rectorat (DAEC) depuis plusieurs années, sur la BEA (base élèves académique), au cours du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire, fait apparaître que, chaque année, plus de 600 élèves sont déclarés sortants des formations professionnelles des LP :
 - au 17 février 2003, entre le constat de rentrée et la date d'observation, 608 élèves de LP sont sortants sur la BEA,
 - au 26 avril 2005, ce sont 625 élèves (386 de BEP – 239 de bac pro).
- Le cahier des charges de l'observatoire des ruptures – bulletin académique n°139 du 21 juin 2004
- La note rectoriale - B.A. spécial n°149 « orientation et affectation , rentrée scolaire 2005 » :

.... Au lycée professionnel : « en moyenne 10% des élèves abandonnent au cours de la première année de BEP ou CAP. Plus du tiers de ces abandons se produit dès le premier mois de l'année scolaire. Il est donc important que chaque LP procède à une analyse, aussi précise que possible, de ces abandons. A partir du diagnostic ainsi réalisé, chaque LP mettra en place un dispositif adapté pour l'accueil et le suivi des « décrocheurs » potentiels.

III - L'objectif :

Pour conduire à l'insertion professionnelle par la qualification le plus grand nombre d'élèves scolarisés en lycée professionnel, diminuer de 30% en 2005 – 2006 le nombre d'abandons en LP, par la mise en place d'un dispositif d'accueil, de repérage et de suivi.

IV - Le public :

Les élèves de plus de 16 ans qui donnent des signes d'inadaptation (absentéisme, difficultés scolaires, peu d'investissement dans les apprentissages...) et sont exposés au risque de sortie prématurée.

V - Les modalités :

☐ Phase de repérage et d'analyse :

L'équipe de l'observatoire des ruptures de l'établissement
(composition - type : chef d'établissement - CPE - AS - COP - animateur MGI - professeurs principaux concernés...) :

- Repère, avant la fin septembre puis tout au long de l'année scolaire, les élèves qui manifestent des difficultés importantes .
- Analyse la situation de chaque élève pour caractériser les difficultés et leurs causes et identifier les potentialités de l'élève.
- Organise la mise en place d'entretiens individuels centrés (avec le COP et le professeur principal dans un 1^{er} temps) notamment, sur le positionnement de l'élève : identification de ses acquis, de ses aptitudes, des problèmes liés à l'orientation ou à l'affectation, de ses expériences positives, qui sont relevés dans le livret de scolarité mis en place pour l'élève.
- Ces entretiens préventifs ont pour objectif prioritaire de remobiliser les élèves sur leur scolarité en cours et de les sensibiliser à l'intérêt pour eux à poursuivre leur formation en LP et à obtenir une qualification.
- Les familles doivent également être étroitement associées à cette démarche.

☐ Mise en œuvre d'une réponse personnalisée :

Si l'accompagnement que constitue la tenue d'entretiens individuels ne parvient pas à remobiliser l'élève sur les apprentissages, l'équipe définit, en fonction des éléments recueillis, un parcours de formation personnalisé qui sera proposé à l'élève et à sa famille :

ce parcours doit alterner des temps de formation en LP et en entreprise, dont la durée est déterminée en fonction de l'analyse de la situation de l'élève. Un référent est désigné pour accompagner l'élève dans son parcours.

Ces propositions individualisées sont transmises systématiquement, pour information, à l'inspecteur d'Académie via les IEN IO du département et au recteur via la responsable MGI (fiche - relais).

Ce parcours est organisé autour de trois objectifs, poursuivis simultanément :

- construction d'un projet personnel / professionnel réaliste
- acquisition des compétences en enseignement général et professionnel
- élaboration du livret de compétences de l'élève .

VI - Indicateurs d'évaluation :

- nombre de réunions de l'observatoire des ruptures
- taux de participation des membres qui le constituent
- nombre d'entretiens conduits / nombre d'élèves repérés
- nombre de fiches transmises à l'inspection académique et au rectorat
- nombre de jeunes qui, après plusieurs entretiens, ont fait preuve d'assiduité et d'investissement dans les apprentissages
- nombre de jeunes pour lesquels un parcours personnalisé a été mis en place
- nombre de jeunes concernés par cette mise en place qui, au terme de l'action, sont réellement engagés dans une formation professionnelle.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Livret de suivi de scolarité en lycée professionnel

Préambule à l'attention des enseignants

L'objectif principal de ce livret de suivi et des modalités d'évaluation sur lesquelles il repose est de permettre à chaque élève de construire ou de reconstruire une représentation positive de lui-même.

Il s'agit de conduire l'élève à porter un regard positif, à la fois sur son comportement et sur un certain nombre d'expertises qu'il a été capable de mettre en place.

L'évaluation mise en œuvre ici porte sur les compétences acquises (savoirs et savoir-faire) dans divers domaines, disciplinaires, transversaux ; il s'agit également de faire prendre conscience à chaque élève des compétences sociales acquises dans le champ scolaire et hors de ce champ. Les dimensions évaluatives traditionnelles sont ainsi un peu déplacées pour tenter de restaurer une image positive de soi et en conséquence, une capacité à réussir.

Ce livret offre la possibilité à un élève qui présente une faiblesse dans un domaine de pouvoir manifester une force dans un autre domaine : il a ainsi comme but d'offrir, parmi ses diverses dimensions évaluatives, la possibilité pour chaque élève d'en trouver d'emblée au moins une sur laquelle il sera en réussite.

Il est extrêmement important de donner la possibilité aux élèves de croiser un certain nombre de repères qui les renforcent positivement, mais pas artificiellement.

Le fait que cette évaluation soit faite en présence d'un enseignant plus particulièrement chargé du suivi d'un élève ne pourra qu'accentuer ce phénomène de reprise de confiance et de retour vers la réussite.

Objectifs et modalités d'utilisation du livret de suivi

Ce livret répond à un double objectif :

- positionner l'élève en termes de compétences, scolaires et sociales
- l'accompagner dans sa formation, pour faciliter son accès à la qualification.

Il est utilisé à chacune des étapes de son parcours :

- lors de son premier accueil en entretien individuel : c'est le début du portefeuille de compétences
- au cours des entretiens ultérieurs tenus régulièrement

Il est important que cette évaluation continue soit effectuée avec l'élève, à des périodes régulières, par le même membre de l'équipe éducative : son enseignant référent.

La tenue des entretiens

Il s'agit de conduire un entretien permettant au jeune de faire le point sur ses projets, ses acquis, ses goûts, ses réussites.

L'entretien est conduit de manière non-directive : le dialogue qui s'instaure reconnaît le jeune comme un interlocuteur à part entière.

L'entretien n'étant pas une activité pédagogique, il faut laisser l'élève s'exprimer dans son langage et faciliter le dialogue, si nécessaire par la technique de la reformulation.



Année scolaire

LIVRET DE SUIVI DE SCOLARITE EN LP

RELEVÉ DE COMPETENCES

LYCEE PROFESSIONNEL :

NOM :

Prénom :



*** Nom et adresse du LP:**

.....
.....

*** Nom et prénom de l'enseignant référent de l'élève :**

.....

Moments de l'évaluation avec l'élève

Dates

-1^{er} entretien:.....

-entretiens suivants:.....

.....
.....
.....
.....

-dernier entretien:



Compétences sociales *

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

Date de l'évaluation :

Compétence	Degré d'atteinte D : développée	Degré d'atteinte TD : très développée
♦ relation, communication - avec les autres élèves		
♦ relation, communication - avec les adultes		
♦ travail en équipe		
♦ autonomie, initiative		
♦ appropriation des divers éléments de la vie scolaire		
♦ appropriation des règles de vie collective		
♦ respect des modalités définies pour le parcours		
♦ capacité à identifier ses goûts et ses intérêts		
♦ intégration sociale		

*Fiche à reproduire, renseignée par l'enseignant référent et l'élève, à chaque entretien

Mission Insertion



Bilan des savoirs et savoir-faire disciplinaires acquis*

NOM et PRENOM DE L'ELEVE :

Date de l'évaluation :

D= développés TD= très développés

	D	TD		D	TD
Français			Mathématiques		
Histoire-Géographie			Sciences physiques		
Vie sociale et professionnelle			Anglais ou autre LV		
Arts appliqués			Education physique et sportive		
Autre			Autre		

* fiche à reproduire, renseignée par l'enseignant référent et l'élève, à chaque entretien



Savoirs et savoir-faire professionnels acquis*

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

Date de l'évaluation :

Compétence	Degré d'atteinte D : développé	Degré d'atteint TD : très développé

*

* fiche à reproduire, renseignée par l'enseignant référent et l'élève, à chaque entretien

Mission Insertion



EXPERIENCES EXTRA-SCOLAIRES

NOM DE L'ELEVE :

Date de l'évaluation :

Date	Lieux	Nature de l'activité	Savoirs et savoir-faire acquis	Réussite